
Comité du Mesures sanitaires et phytosanitairesOriginal: Anglais/
Français/
Espagnol

DECLARATION FAITE PAR L'OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES
LORS DE LA REUNION DES 8 ET 9 OCTOBRE 1996

Les interventions de l'Office international des épizooties en relation avec le commerce mondial concernent le secteur normatif et l'assistance technique aux pays en développement.

Activités normatives

1. Depuis la réunion du Comité SPS des 29 et 30 mai 1996, l'OIE a organisé à Paris de nouvelles réunions de ses Commissions spécialisées et Groupes de travail. En septembre 1996 se sont réunies la Commission du Code zoosanitaire international, la Commission pour la fièvre aphteuse et autres épizooties et la Commission des normes, et en octobre 1996 le Groupe de travail sur l'informatique et l'épidémiologie. La Commission du Code zoosanitaire international a établi des projets de textes visant à modifier le contenu du *Code zoosanitaire international*, notamment les chapitres concernant la fièvre aphteuse, l'encéphalopathie spongiforme bovine et la grippe équine. Elle a aussi retenu les propositions formulées par un Groupe ad hoc sur la classification des maladies animales, et demandé au Directeur général de l'OIE de réunir un autre Groupe ad hoc pour réfléchir aux conditions sanitaires qui devraient régir les échanges internationaux de primates non humains. La Commission pour la fièvre aphteuse et autres épizooties s'est attachée essentiellement à l'examen de nouveaux dossiers présentés par certains Pays Membres en vue de faire reconnaître tout ou partie de leur territoire comme indemne de fièvre aphteuse. Elle a aussi défini une procédure permettant de tenir à jour la liste des pays indemnes avec l'aval du Comité international. C'est sous les auspices de cette Commission qu'a été placée une réunion internationale de coordination de la recherche et des études épidémiologiques sur les encéphalopathies spongiformes transmissibles, à laquelle tous les Pays Membres ont été invités. Au cours de ses travaux, la Commission des normes a procédé à la sélection de nouveaux laboratoires internationaux de référence pour différentes maladies animales, a passé en revue les progrès accomplis en matière de standardisation internationale des épreuves diagnostiques, et a mis au point des lignes directrices pour l'évaluation de la qualité d'un laboratoire. La Commission a également terminé la préparation de la troisième édition du *Manual of Standards for Diagnostic Tests and Vaccines (Manuel des normes de l'OIE pour les épreuves diagnostiques et les vaccins)*, qui devrait être disponible au début de l'année 1997. Le Groupe de travail sur l'informatique et l'épidémiologie a réfléchi aux actions que devrait mettre en œuvre l'OIE pour collecter des données zoosanitaires de meilleure qualité et développer la diffusion électronique des informations dont il dispose en matière de santé animale et de normes pour le commerce international. Le Groupe s'est aussi fixé un programme de travail pour définir des lignes directrices détaillées sur l'analyse des risques.

Assistance technique

2. Sur le rapport du second Groupe de planification stratégique de l'OIE, le Comité international a décidé en mai 1996 que les seuls séminaires ou cours de formation qui seraient financés par l'Office au cours des cinq prochaines années porteraient sur les systèmes d'information sanitaire, les méthodes de surveillance et de diagnostic des maladies animales, et l'harmonisation de l'enregistrement et du

contrôle des vaccins et des produits chimioprophylactiques. En outre, il a recommandé que ces cours et séminaires se développent sur la base d'initiatives régionales. En conséquence, l'OIE participe, par l'intermédiaire de son Centre collaborateur spécialisé, à des cours de formation sur l'enregistrement et le contrôle des médicaments vétérinaires (1996 : Bogor [Indonésie] - 1997 : New Delhi [Inde], Niamey [Niger]). L'OIE assure en outre le secrétariat de l'"International Technical Consultation on Veterinary Drug Registration", ainsi que la présidence de l'"International Coopération on Harmonisation of Technical Requirements for Registration of Medicinal Products". Dans le domaine de l'épidémiologie, l'association avec des Centres collaborateurs spécialisés est aussi recherchée. Il existe déjà un tel Centre en Afrique du Sud, et la désignation d'un deuxième Centre situé en Italie devrait intervenir en mai 1997. Des discussions ont aussi été entamées avec un pays d'Amérique du Nord, afin de couvrir la région des Amériques. Les activités menées par ces Centres seront conduites en concertation avec la FAO et l'OMS, qui ont mis sur pied des programmes de formation dans ce domaine. Par ailleurs, pour lutter contre les maladies animales qui font obstacle au commerce international, l'OIE apporte également une assistance spécifique aux pays en développement qui le souhaitent. Tel est le cas pour les pays du Sud Est asiatique (Cambodge, Laos, Malaysia, Myanmar, Philippines, Thaïlande et Vietnam) qui bénéficient du programme de lutte contre la fièvre aphteuse conduit par l'OIE, en collaboration avec d'autres organisations internationales et agences de coopération. Tel est également le cas de Madagascar (lutte contre la maladie de Teschen et la tuberculose). D'autres pays ont sollicité une aide spécifique pour organiser des systèmes de surveillance des maladies animales en Afrique (Angola, Burkina Faso, Ouganda) ou pour lutter contre la brucellose au Moyen-Orient (programme FAO/OIE/OMS).